

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :

M. GABRIELLI, Adjoint au Maire, Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 31
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 201

Dénomination d'une place et de deux écoles de la Ville.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

La commission municipale du patrimoine historique de la Ville et de la dénomination des rues et places, présidée par M le Maire et composée de 15 conseillers municipaux et, sur leur demande, de membres associés, s'est réunie plusieurs fois depuis le début de l'année, en présence de Monsieur Xavier Versini, historien, qui a bien voulu prêter son concours et son érudition à titre gracieux, afin de proposer des noms pour de nouveaux bâtiments communaux et pour honorer certains personnages illustres récemment décédés.

La tradition ajaccienne veut que la mémoire des anciens maires soit conservée dans la dénomination des rues, places ou établissements publics de la Ville. La commission a proposé de donner le nom du docteur Marc Marcangeli (1939-2005), maire d'Ajaccio (1994-2001), député (1994-1995) et président du Conseil général (1998-2001), à la place du 24 mai 1958, située au cœur de la ville, face à la poste Saint Gabriel.

L'école dite de Candia a ouvert ses portes dans le quartier des Salines au mois de mars. Il convenait de proposer le nom d'une personnalité ayant consacré sa vie à l'enseignement et symbolisant les valeurs républicaines. Celui de Jérôme Santarelli (1912-2008), instituteur et héros de la résistance, s'est naturellement imposé aux membres de la commission.

Il a également été proposé de donner le nom de Natale Luciani (1949-2003), auteur-compositeur-interprète, figure du mouvement culturel du *riacquistu* et fondateur de la *Scola di Cantu*, à l'école du Loretto. Ce choix est d'autant plus justifié qu'il s'agit d'un site bilingue, situé à peu de distance de l'école de chant créée et animée par Natale Luciani.

Ces trois personnalités ont fortement marqué l'histoire récente de la Cité Impériale et présentent des parcours à la fois très différents et très représentatifs de la Corse du 20^{ème} siècle, et notamment de sa vie politique, sociale et culturelle.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

DE DEBAPTISER la « place du 24 mai 1958 »,

et de la **DENOMMER** place Docteur Marc MARCANGELI,

DE DENOMMER l'école dite de Candia « école Jérôme SANTARELLI »,

DE DENOMMER l'école dite du Loretto « école Natale LUCIANI »,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis de la commission municipale du patrimoine historique de la Ville et de la dénomination des rues et places en date du 19 juillet 2012.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- de débaptiser la place du 24 mai 1958 et de la dénommer **place Docteur Marc Marcangeli** (1939-2005), en vue d'honorer la mémoire de l'ancien maire d'Ajaccio.
- de dénommer l'école dite « Candia », **école Jérôme SANTARELLI** (1912-2008), en vue d'honorer la mémoire de cet instituteur, héros de la Résistance,
- de dénommer l'école dite du « Loretto », **école Natale LUCIANI** (1949-2003), en vue d'honorer la mémoire de cet artiste, fondateur de la *Scola di Cantu*,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012